

English follows

Les Sommets du cinéma d'animation célèbrent l'animation sous toutes ses formes, du patrimoine aux nouveaux médias en passant par la production canadienne actuelle. Pendant 6 jours, Montréal vibre au rythme de l'animation ! Uniques au Québec, les Sommets célèbrent un art qui a historiquement fait connaître le Québec et le Canada dans le monde entier. La compétition est consacrée aux productions et coproductions canadiennes.

La 21^e édition des Sommets du cinéma d'animation se tiendra du 9 au 14 mai 2023 à la Cinémathèque québécoise à Montréal.

Les Sommets du cinéma d'animation sont organisés et produits par la Cinémathèque québécoise.

- Les œuvres admissibles doivent avoir été terminées après le 1^{er} janvier 2022.
- Elles doivent être soumises pour la première fois aux Sommets du cinéma d'animation.
- Elles doivent être des productions ou des coproductions canadiennes.
- La compétition est ouverte aux courts métrages, aux vidéoclips, aux courts métrages éducatifs et à la publicité.
- Les œuvres doivent avoir une durée de moins de 30 minutes pour être éligibles à l'un des volets compétitifs.
- Le responsable de la soumission doit fournir un lien pour le visionnage de l'œuvre et donner un mot de passe si le lien est protégé.
Les liens et les mots de passe doivent être opérationnels jusqu'au 14 mai 2023.
- Les soumissions dans une autre langue que le français et l'anglais doivent être sous-titrées en français ou en anglais.
- Les films non terminés lors de la soumission peuvent être considérés si le « screener » indique un état d'avancement satisfaisant et si le responsable de la soumission peut s'engager à terminer le film un mois avant le début du festival.
- La copie de projection d'un film sélectionné doit arriver au plus tard le 1^{er} avril 2023 en format DCP non crypté ou ProRes 422 HQ.
- Les copies de projection doivent être sous-titrées en français ou en anglais si la langue du film est autre que le français ou l'anglais. Les films en français peuvent être sous-titrés en anglais, et les films en anglais peuvent être sous-titrés en français.

- Toutes les catégories d'animation sont admissibles, incluant les animations narratives, les animations documentaires, les animations expérimentales et les animations abstraites.
- La sélection officielle est effectuée par le directeur artistique. Les films peuvent être programmés dans ces sections :
 - Compétition officielle
 - Compétition étudiante
 - Compétition du film de commande
 - Grand-angle (non compétitif)
- Le dossier complet des inscriptions doit arriver au bureau des Sommets du cinéma d'animation **au plus tard le 20 février 2023**.
- Les soumissions reçues après le 20 février 2023 seront rejetées.
- Les soumissionnaires recevront une réponse concernant la sélection par courriel vers la fin du mois de mars ou au début avril 2023.
- Les données fournies lors de l'inscription seront utilisées dans diverses publications et pourront faire l'objet de traductions et de corrections.
- Les informations demandées, y compris les images, sont utilisées pour les outils de communication.
- Les Sommets sont autorisés à présenter sans frais, lors de ses projections publiques, à des fins non commerciales, les œuvres ayant été soumises et sélectionnées.
- Les films retenus seront projetés de deux à quatre fois dans une salle de la Cinémathèque ou dans un cinéma partenaire.

The Sommets du cinéma d'animation are an international festival dedicated to animation in all its forms, from heritage films to new media by way of current production. Over six days, Montreal moves to the rhythms of animation! A unique event in Quebec, the festival celebrates an art form that has long brought international recognition to Quebec and to Canada. The competition is dedicated to Canadian productions and coproductions.

The 21st Sommets du cinéma d'animation will be held from May 9 to 14, 2023 at the Cinémathèque québécoise in Montreal.

- The Sommets du cinéma d'animation is organized and produced by the Cinémathèque québécoise.
- Only films completed after January 1, 2022, are eligible.
- Only first-time entries to the Sommets du cinéma d'animation are accepted. Previous submissions are not eligible.
- Films must be Canadian productions or coproductions to be eligible.
- Short films, music videos, short educational films and ads are eligible.
- Films must be under 30 minutes in length to qualify for one of the competitive sections.
- The person in charge of the submission must provide a link to a screener and include a password if the link is secured.
Links and passwords must remain accessible until May 14, 2023.
- Entries that are in a language other than French or English must be subtitled in French or in English.
- Works that are still in progress at the time of submission may be considered if the screener shows adequate progress, and if the person in charge of the submission can guarantee the work's completion one month before the festival.
- The screening copy of a selected work must arrive no later than April 1, 2023, in non-encrypted DCP or ProRes 422 HQ format.
- Screening copies must be subtitled in French or in English if the film is in a language other than French or English. Films in French may be subtitled in English, and films in English may be subtitled in French.
- All categories of animated films are eligible, including fiction, documentary, experimental, and abstract animation.

- Films of the official selection are selected by the Artistic Director and may be presented in the following sections:
 - Official Competition
 - Student Competition
 - Commissioned Film Competition
 - Wide-angle (non-competitive)

- The complete entry package must be submitted to the Sommets du cinéma d'animation **no later than February 20, 2023.**

- Entries arriving after February 20, 2023, will be rejected.

- Entrants will be notified of the selection results by email in late March or early April 2023.

- Information provided at the time of submission will be used in various publications and may be translated or corrected.

- Requested information and materials, including images, will be used for communication purposes.

- The Sommets is authorized to present, at no charge, during its public screenings, and for non-commercial use, works that have been entered and selected.

- Selected films will be shown from two to four times at the Cinémathèque québécoise or one of its partner cinemas.